



## INSCRIPTIONS DES JEUNES



Partenaire de la mairie de  
Pontivy

### 10-12 ans

Pour les activités l'inscription se fait à la mairie de PONTIVY au plus tard 48 heures à l'avance.

### 13-17 ans

Pour les activités l'inscription et le règlement se font directement à la maison des jeunes au plus tard la veille de l'activité

L'accueil libre\* ne nécessite pas d'inscription.

\* Les jeunes arrivent et repartent **librement** de la Maison des Jeunes.

## TARIFS

### Activités 10-12 ans

Le prix est calculé selon le quotient familial :

#### • Mercredis

Pontivyens : journée avec repas : De 3,83 € à 14,24€  
(Communes extérieures : 15,56€)

Pontivyens 1/2 journée sans repas : De 2,47 € à 9,15 €  
(Communes extérieures : 10,88 €)

#### • Vacances

Pontivyens : journée avec repas : De 7,83 € à 14,24€  
(Communes extérieures : 15,56€)

Pontivyens 1/2 journée sans repas : De 4,47 € à 9,15 €  
(Communes extérieures : 10,88 €)

### Activités 13-17 ans

La participation demandée est calculée selon le coût de l'activité et se traduit par l'achat de tickets, dont le prix unitaire est de 3,55 € pour les pontivyens et 4,25€ pour les extérieurs. Le règlement doit se faire 24h à l'avance.

### Accueil libre :

Une cotisation annuelle de 1€ vous sera demandée à l'inscription. .

### Les séjours :

TYPE DE SÉJOUR	TARIFS PONTIVYENS	COMMUNES EXTERIEURES
Mini-séjour ou séjour été	14.75 € La journée	17.65€ La journée
Séjour hiver ou européen	35.30€ La journée	42,30€ La journée

Vous pouvez réduire le coût des activités en utilisant l'aide aux temps libres (CAF) les chèques Vacances (ANCV) et l'aide de la MSA.

Nous conseillons aux familles de prendre une **assurance complémentaire à l'assurance civile**, celle-ci doit couvrir « les dommages que le jeune peut causer à un tiers ».

## ENCADREMENT

Les jeunes sont encadrés par des **animateurs(trices)** titulaires du **BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ainsi que par le ou la **responsable** de la Maison des Jeunes, titulaire du **BAFD** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou en cours de formation. L'équipe est tenue d'observer les règles du secret professionnel pour les faits dont elle a connaissance à l'occasion du séjour ou des activités du jeune.

## VIE COLLECTIVE ET CONDITIONS D'EXCLUSIONS

Les jeunes sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative.

Ils doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres participants et aux personnes chargées de l'encadrement. Celui-ci est soumis aux mêmes obligations. Si un jeune manque à cette règle et par le fait, perturbe gravement et/ou de façon durable le fonctionnement et la vie collective, il pourra être exclu partiellement ou définitivement de l'activité ou du séjour. Les familles seront averties par le service Éducation de la mairie de Pontivy.



## HORAIRES D'OUVERTURE

---

10-12 ans	Année	Vacances scolaires
Lundi		L'accueil de loisirs fonctionne de 9h00 à 17h30 du lundi au vendredi. Possibilité d'accueil à partir de 7h30 et jusqu'à 19h pour les parents qui travaillent
Mardi		
Mercredi	De 8h30 à 18h30	
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	De 14h00 à 17h30	

13-17 ans	Année	Vacances scolaires
Lundi		La maison des jeunes fonctionne de 13h30 à 18h30 du lundi au vendredi.
Mardi		
Mercredi	De 13h30 à 18h30	
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	De 14h00 à 17h30	

Les horaires peuvent varier selon les activités proposées (animations à la journée, veillée...)

## CONTACTS

---

Pour toute information complémentaire

Maison des jeunes : 06.07.14.40.50

ou 02.97.25.71.34

E-mail : [animation.jeunesse@ville-pontivy.fr](mailto:animation.jeunesse@ville-pontivy.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :  
mjpontivy

